



Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.3270
27 août 1993

FRANCAIS

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 3270e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le vendredi 27 août 1993, à 15 h 15

Président : Mme ALBRIGHT (Etats-Unis d'Amérique)

Membres :

Brésil	M. SARDENBERG
Cap-Vert	M. JESUS
Chine	M. LI Zhaoxing
Djibouti	M. OLHAYE
Espagne	M. YAÑEZ-BARNUEVO
Fédération de Russie	M. VORONTSOV
France	M. MERIMEE
Hongrie	M. MOLNAR
Japon	M. HATANO
Maroc	M. BENJELLOUN-TOUIMI
Nouvelle-Zélande	M. van BOHEMEN
Pakistan	M. MARKER
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. RICHARDSON
Venezuela	M. ARRIA

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Bureau des services de conférence, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

La séance est ouverte à 15 h 40.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LA SITUATION AU CAMBODGE

NOUVEAU RAPPORT PRESENTE PAR LE SECRETAIRE GENERAL EN APPLICATION DU PARAGRAPHE 7 DE LA RESOLUTION 840 (1993) (S/26360)

La PRESIDENTE (interprétation de l'anglais) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations antérieures.

Les membres du Conseil sont saisis de la photocopie du nouveau rapport présenté par le Secrétaire général en application du paragraphe 7 de la résolution 840 (1993), qui sera publié sous la cote S/26360.

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/26362, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré au cours des consultations antérieures du Conseil.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objections, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution contenu dans le document S/26362.

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour : Brésil, Cap-Vert, Chine, Djibouti, France, Hongrie, Japon, Maroc, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Fédération de Russie, Espagne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique, Venezuela.

La PRESIDENTE (interprétation de l'anglais) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution a donc été adopté à l'unanimité en tant que résolution 860 (1993).

Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. LI Zhaoxing (Chine) (interprétation du chinois) : Depuis les élections qui ont eu lieu au mois de mai 1993, la situation au Cambodge a été, dans l'ensemble, relativement stable. Sous la direction du Prince Sihanouk, les parties concernées au Cambodge ont coopéré à la mise en place de l'administration conjointe intérimaire, et l'élaboration de la nouvelle Constitution par l'Assemblée constituante est également en cours. Nous nous félicitons de ces résultats.

En tant que signataire des Accords de Paris, la Chine oeuvre énergiquement, depuis le début, à un règlement politique d'ensemble de la question cambodgienne, et soutient les efforts que déploie le Prince Sihanouk pour que le Cambodge parvienne à l'indépendance, à la paix et à la réconciliation nationale. Dans les conditions actuelles, il faut que le Prince Sihanouk joue un rôle de premier plan. La délégation chinoise est d'avis que c'est en définitive au peuple cambodgien qu'il appartient de résoudre la question cambodgienne. L'expérience a prouvé que ce n'est que grâce aux efforts que déploie le peuple cambodgien lui-même en vue de parvenir à une véritable réconciliation nationale par la voie du dialogue et de la consultation que la question cambodgienne pourra être réglée. Aucune force étrangère ne doit s'ingérer dans les affaires intérieures du Cambodge, et les efforts de la communauté internationale doivent viser à jeter les fondements d'un Cambodge indépendant, pacifique, unifié, et territorialement intégré.

Depuis la création de l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC), le Secrétaire général, l'APRONUC et son personnel ont accompli un énorme travail. Nous leur savons gré de leurs efforts. Actuellement, l'APRONUC a essentiellement atteint son objectif, et son retrait a d'ores et déjà commencé. La délégation chinoise espère que l'APRONUC achèvera promptement son retrait conformément au plan approuvé par le Conseil de sécurité, aux Accords de Paris et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. S'agissant des arrangements à prévoir en ce qui concerne les activités de l'ONU au Cambodge après le départ de l'APRONUC, nous estimons que cette décision doit se fonder sur les dispositions des Accords de Paris, ainsi que sur les opinions et les demandes formulées par le Prince Sihanouk et par le nouveau Gouvernement cambodgien.

M. HATANO (Japon) (interprétation de l'anglais) : Le Japon est profondément satisfait que l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC) se soit acquittée, avec un remarquable succès, de ses fonctions, et je suis convaincu qu'elle servira d'exemple aux futures opérations de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies.

Bien que la situation au Cambodge soit calme dans l'ensemble, nous sommes préoccupés par les combats qui, dit-on, persistent dans la Province de Bantay-Meanchay entre l'Armée nationale du Kampuchea démocratique et les Forces armées cambodgiennes. Le Japon souligne une fois de plus qu'il convient d'assurer la sécurité et la sûreté du personnel de l'APRONUC et espère que l'Administration conjointe intérimaire et le nouveau Gouvernement cambodgien n'épargneront aucun effort pour faciliter son retrait dans l'ordre et la sécurité, conformément au plan établi par le Secrétaire général.

Le moment est venu pour la communauté internationale d'examiner la façon dont elle pourrait le mieux appuyer les efforts que déploie le peuple cambodgien en vue d'édifier un avenir stable et durable une fois que le mandat de l'APRONUC sera achevé. Il faut à présent prêter attention au relèvement et à la reconstruction du pays déchiré par la guerre.

Le Japon, qui présidera une réunion du Comité international pour la reconstruction du Cambodge - CIRC - les 8 et 9 septembre à Paris, espère qu'elle sera couronnée de succès, avec la participation active et l'appui des pays intéressés. En fait, cette réunion établira un exemple de mesure de consolidation de la paix après un conflit, comme le préconise instamment le Secrétaire général dans son "Agenda pour la paix".

M. MERIMEE (France) : L'évolution de la situation au Cambodge constitue une source de satisfaction pour mon pays et un légitime motif de fierté pour notre Organisation. Il est maintenant pratiquement acquis que l'APRONUC a constitué un plein succès, et seules quelques courtes étapes nous séparent du moment où le Cambodge, à l'issue de la période transitoire prévue par les Accords de Paris, aura pleinement recouvré sa souveraineté.

Il conviendra alors pour la communauté internationale et pour l'Organisation des Nations Unies d'en tirer toutes les conséquences. Le Cambodge aura, c'est évident, encore besoin d'être aidé. Tel est d'ailleurs

M. Mérimée (France)

l'objet de la première réunion du Comité international pour la reconstruction du Cambodge, qui se tiendra dans les prochains jours à Paris. L'Organisation des Nations Unies aura aussi un rôle à jouer dans ce domaine, mais ceci ne pourra être fait qu'à la demande du nouveau Gouvernement cambodgien, qui sera mis en place au mois de septembre. Notre Conseil devra alors examiner les moyens de répondre à cette attente. Tel devrait être l'objet d'une future résolution qui, en même temps, tirerait le bilan de l'action des Nations Unies au Cambodge depuis 18 mois.

Quant à la résolution purement technique que nous venons d'adopter aujourd'hui, elle apporte, aux yeux de ma délégation, un éclaircissement utile sur les conditions d'achèvement du rôle politique de l'Organisation des Nations Unies et sur le maintien, pour des raisons pratiques, d'une présence militaire résiduelle jusqu'au 15 novembre.

M. RICHARDSON (Royaume-Uni) (interprétation de l'anglais) : La résolution que nous venons d'adopter a un caractère essentiellement technique : elle confirme le maintien du mandat de l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC) jusqu'à ce qu'un nouveau gouvernement ait été mis en place, conformément aux Accords de Paris, et approuve officiellement les dispositions prévues dans le rapport du Secrétaire général en date du 15 juillet concernant le retrait de l'APRONUC.

Mais avec l'adoption de cette résolution, nous arrivons au terme de l'une des plus importantes opérations de maintien de la paix entreprises par l'Organisation des Nations Unies, et je m'associe à l'Ambassadeur de la France et à d'autres pour féliciter chaleureusement l'APRONUC de l'excellent travail qu'elle a accompli.

M. Richardson (Royaume-Uni)

Nous comptons bien sur l'achèvement du mandat au cours du mois à venir, à la suite de la formation d'un nouveau gouvernement représentatif de la volonté du peuple cambodgien. Nous espérons que l'Assemblée constituante, dont l'établissement a résulté des élections tenues en mai dernier, terminera dès que possible l'élaboration de la nouvelle constitution du pays selon le cadre défini par les Accords de Paris à cette fin.

Le peuple du Cambodge a encore d'énormes défis à relever. Mon gouvernement tire satisfaction du fait que des Britanniques ont participé au travail de l'APRONUC et que nous avons été en mesure de contribuer jusqu'à maintenant à la reconstruction du Cambodge. Mais le moment approche rapidement où le peuple du Cambodge assumera lui-même la responsabilité de la gestion de son pays et de sa reconstruction, ainsi que de la paix et de la sécurité. Selon les dispositions de la présente résolution, l'APRONUC se retirera d'ici au 15 novembre, conformément aux propositions du Secrétaire général et selon les dispositions des Accords de Paris.

Le Secrétaire général et le Représentant spécial doivent être félicités pour la façon dont cette opération massive s'achève dans les délais prévus après s'être acquittée de sa tâche. En ce sens, l'APRONUC est un modèle pour d'autres opérations de maintien de la paix des Nations Unies, tant actuelles que futures.

Le retrait de l'APRONUC ne signifie pas que l'ONU et la communauté internationale peuvent se permettre de tourner le dos au Cambodge, mais les liens seront maintenant d'un autre ordre et dépendront, d'abord, des souhaits du nouveau Gouvernement du Cambodge et, seulement ensuite des décisions prises par l'ONU. Les premières réflexions à ce sujet, formulées dans les rapports du Secrétaire général, sont bien accueillies par mon gouvernement.

A l'avenir, la communauté internationale devra mettre l'accent sur la reconstruction du Cambodge, et nous comptons bien, comme l'a déjà dit l'Ambassadeur du Japon, participer à la réunion, les 8 et 9 septembre prochain, à Paris, du Comité international pour la reconstruction du Cambodge, qui offrira une tribune où seront revus les progrès déjà accomplis et où sera examinée la voie qui s'ouvre.

M. van BOHEMEN (Nouvelle-Zélande) (interprétation de l'anglais) : Le vote de la Nouvelle-Zélande en faveur de la résolution confirme notre appui au processus de paix cambodgien, qui, nous l'espérons tous, connaîtra bientôt un dénouement heureux.

L'adoption de cette résolution, à caractère essentiellement technique, marque une étape importante dans les efforts déployés par l'ONU pour aider le Cambodge à rétablir un gouvernement pacifique et stable. Nous reconnaissons, aux termes de cette résolution, que le mandat de l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC) a été en pratique rempli et qu'il le sera entièrement lorsque le nouveau gouvernement entrera en fonctions le mois prochain sur la base de la nouvelle constitution élaborée par l'Assemblée constituante.

La résolution note aussi que l'élément militaire de l'APRONUC demeurera présent dans le pays jusqu'à son retrait définitif en novembre prochain. Selon ce que nous avons compris, le Secrétariat mènera des discussions avec le nouveau Gouvernement cambodgien pour faire en sorte que les arrangements appropriés soient mis en oeuvre pour ces éléments de l'APRONUC et tous autres qui demeureront sur place après l'entrée en fonctions du nouveau gouvernement.

La Nouvelle-Zélande remercie tout le personnel de l'APRONUC pour son engagement et son dévouement dans l'accomplissement des nombreuses tâches qui lui avaient été confiées en vertu du mandat de l'APRONUC. Nous félicitons chaleureusement le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Akashi, et le Commandant des forces de l'APRONUC, le général Sanderson, pour le rôle qu'ils ont joué dans le succès qu'a connu l'APRONUC en s'acquittant de ses responsabilités.

Si un nouveau gouvernement au Cambodge est presque chose faite, de nombreux aspects de l'héritage des combats et de la répression au Cambodge demeurent. Ainsi que le note le Secrétaire général dans son plus récent rapport (S/26360), malgré les importantes améliorations apportées à l'infrastructure depuis 18 mois, "un travail massif de reconstruction" reste nécessaire dans tout le pays. Le déminage demeure une priorité urgente. Beaucoup reste encore à faire pour la réintégration des réfugiés et des personnes déplacées. Le système juridique doit être recréé et des mesures mises en oeuvre pour assurer le respect des droits de l'homme.

M. van Bohemen (Nouvelle-Zélande)

En d'autres termes, si l'avenir du Cambodge repose essentiellement entre les mains du peuple cambodgien, la fin du mandat de l'APRONUC ne signifie pas la fin du problème cambodgien ou la fin de la présence de l'ONU au Cambodge, conformément aux souhaits du nouveau Gouvernement cambodgien. Il s'agit aussi d'une question qui devra être traitée par le Conseil de sécurité, en consultation avec les pays de la région. A ce sujet, la Nouvelle-Zélande se félicite d'une initiative visant à constituer un groupe de travail, qui comprendra des représentants des pays de la région, en vue d'entreprendre l'élaboration d'une déclaration plus détaillée sur la présence de l'ONU après le départ de l'APRONUC.

La PRESIDENTE (interprétation de l'anglais) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante des Etats-Unis.

Les Etats-Unis sont encouragés par les progrès qui ont été faits sur la voie de la paix et de la réconciliation nationale au Cambodge sous la direction de S. A. R. le Prince Sihanouk. Nous comptons sur l'Assemblée constituante pour la promulgation, dans un avenir rapproché, d'une constitution conforme aux principes d'un système pluraliste, libéral et démocratique, tel qu'il est esquissé dans les Accords de Paris.

Les personnes courageuses qui ont participé à l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC), dont certaines ont donné leur vie en participant à l'effort international déployé afin de réintégrer le Cambodge au sein de la communauté des nations, ainsi que les pays qui ont apporté une contribution si généreuse à cet effort, méritent nos remerciements et nos félicitations. L'APRONUC et la communauté internationale peuvent être très fières de ce qui a été accompli au Cambodge. L'APRONUC a donné un exemple éclatant de la façon dont une opération de maintien de la paix des Nations Unies peut contribuer à ramener la paix et l'espoir au sein d'une nation ébranlée.

Je me suis rendue au Cambodge en juillet dernier, et la réalité du maintien de la paix a fait qu'une ambassadrice américaine, après avoir été informée de la situation par un commandant australien, est montée à bord d'un hélicoptère russe pour passer en revue des troupes japonaises sur la frontière séparant le Cambodge et le Viet Nam. Je crois que l'engagement que la

La Présidente

communauté internationale a pris envers le Cambodge avec l'opération de l'APRONUC doit être également pris pour la période suivant le départ de l'APRONUC.

Bien que l'APRONUC soit sur le point d'achever sa mission, la communauté internationale est loin de pouvoir se dégager de la responsabilité qui lui incombe d'aider le Cambodge. Elle pourra continuer de s'en acquitter lors de la réunion prochaine du Comité international pour la reconstruction du Cambodge, qui aura lieu à Paris, où les pays concernés auront l'occasion d'axer leur attention sur les nombreux besoins urgents du Cambodge en matière de redressement et de reconstruction. Nous espérons que les participants seront prêts, lorsqu'ils se rendront à cette réunion, à satisfaire ces besoins d'une manière généreuse et concrète.

La communauté internationale a également la responsabilité de se préparer à aider le nouveau Gouvernement cambodgien dans des domaines comme le déminage, la protection et la promotion des droits de l'homme, et l'encouragement à l'instauration de la paix et de la stabilité. Les Etats-Unis estiment que le Conseil de sécurité continue d'avoir un rôle important à jouer à cet égard, et nous avons l'intention de faire tout de qui est possible pour veiller à ce qu'il le joue.

Je reprends maintenant mes fonctions de Présidente du Conseil de sécurité.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé, à ce stade, l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 15 h 55.